



# GRF – Dispositions réglementaires

**Nika Meheza MANZI**

*Expert régional – Aérodomes et aides au sol  
OACI - Bureau Afrique occidentale et centrale*

Septembre 2020





# Sommaire

- Dispositions de l'OACI sur le GRF
- Mise en oeuvre



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

- **Annexe 14, Volume 1 et PANS-Aérodromes:** dispositions fondamentales pour évaluer et rapporter sur l'état de surface des pistes
- **Annexe 6, Parties I et II:** exigence pour le pilote commandant de bord d'évaluer les performances d'atterrissage et l'obligation pour les vols de transport commercial de soumettre un rapport.
- **Annexe 8:** concerne la nature des informations fournies par les constructeurs d'avions;
- **Annexe 3:** suppression du groupe d'états de piste pour les METAR / SPECI pour éviter de répéter la nouvelle disposition proposée figurant dans l'Annexe 15
- **Annexe 15 et PANS-AIM:** syntaxe et format utilisés pour la diffusion;
- **PANS-ATM:** porte surtout sur les expressions conventionnelles (phraséologie et communication des "special air-reports" sur l'efficacité de freinage)
- **Documents d'orientation**
  - *Aeroplane Performance Manual (Doc 10064)*
  - *Évaluation, mesure et compte rendu des conditions de surface des pistes (Circulaire 355)*



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

- **Annexe 14, Volume 1** (dispositions pour l'introduction, entre autres, du RCR, du RWYCC et des descripteurs pour l'évaluation et la communication de l'état de la surface des pistes.)
  - *Chapitre 1. Généralités – Définitions*
  - *Chapitre 2. Données d'aérodromes - 2.9 État de l'aire de mouvement et des installations connexes*
  - *Chapitre 10. Entretien de l'aérodrome - 10.2 Chaussées and 10.3 Élimination des contaminants*
  - *Supplément A. Éléments indicatifs complétant les dispositions de l'Annexe 14, Volume I*
- **PANS-Aérodromes, partie II, chapitre 1** (contient des procédures harmonisées à l'échelle mondiale venant s'ajouter aux dispositions de haut niveau de l'Annexe 14, Volume I). A savoir :
  - *le concept, les objectifs et le contenu du RCR*
  - *la façon d'évaluer l'état de la surface d'une piste et d'attribuer un RWYCC, et notamment des procédures pour élever ou abaisser les codes*
  - *l'utilisation de la matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM) et les pratiques opérationnelles requises à l'appui d'un format de compte rendu mondial*



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

- **Annexe 3** (vise à éliminer le groupe d'état de piste des messages d'observation météorologique régulières et spéciales pour l'aviation (METAR/SPECI), puisque son utilisation continue représenterait un flux d'information parallèle, répétant la nouvelle disposition proposée figurant dans l'Annexe 15.)

***Appendice 3. Spécifications techniques relatives aux observations et aux rapports météorologiques.***

- *4.8 Renseignements supplémentaires*
  - *Tableau A3-2. Format pour METAR et SPECI*
  - *Tableau A3-5. Échelles de valeurs et résolutions des éléments numériques figurant dans les METAR et les SPECI*
- **Annexe 8, PARTIE IIIB** (concerne la nature des informations fournies par les constructeurs d'avions) – *Chapitre 2. Vol*



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

**Annexe 6, Parties I et II** (couvre les aspects opérationnels du format de compte rendu mondial. Elle établit l'exigence pour le pilote commandant de bord d'évaluer les performances d'atterrissage préalablement à l'atterrissage et l'obligation pour les vols de transport commercial de soumettre un rapport lorsque les conditions de freinage ne sont pas aussi bonnes que ce l'état indiqué.)

## – Annexe 6, Partie I

- *Chapitre 1. – Définitions*
- *Chapitre 4. – Préparation et exécution des vols - Procédures en vol*
- *Chapitre 5. – Limites d'emploi relatives aux performances des avions - 5.2 Avions dont le certificat de navigabilité a été délivré conformément aux dispositions de l'Annexe 8, Parties IIIA et IIIB*

## – Annexe 6, Partie II

- *Section 2. Chapitre 2.2 – Exécution des vols*
- *Section 3. Chapitre 3.5 – Limites d'emploi relatives aux performances des avions*



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

- **Annexe 15 and PANS-AIM** (vise à permettre la diffusion d'informations qui s'accordent aux dispositions de l'Annexe 14, Volume I et des PANS-Aérodromes, ainsi que les informations sur les performances qui doivent être utilisées dans l'exploitation des avions)
  - *Chapitre 1. – Définitions*
  - *Chapitre 5. - NOTAM*
  - *Chapitre 7. – Circulaires d'information aéronautique (AIC)*
  - *Appendice 2. – IMPRIME SNOWTAM*



# Dispositions de l'OACI sur le GRF

- **PANS-ATM** (Taxonomie et expressions conventionnelles correctes à utiliser dans toute la chaîne de communication, que ce soit par le personnel au sol que par l'ATS et par les utilisateurs ultimes, à savoir l'équipage de conduite.)
  - *Chapitre 1. – Définitions*
  - *Chapitre 4. - 4.12 Communication de renseignements intéressant l'exploitation et de renseignements météorologiques*
  - *Chapitre 7. – 7.5 Renseignements essentiels sur l'état de l'aérodrome*
  - *Chapitre 11. – Messages des services de la circulation aérienne*
  - *Chapitre 12. - 12.3 Expressions conventionnelles ATC*
  - *Appendice 1. – Instructions pour la transmission en phonie des comptes rendus en vol*





## Mise en oeuvre - Rôles

- **OACI:** SARPS, PANS, documents d'orientation (y compris ceux de la formation), appui aux Etats
- **Etats:** Assurer la sensibilisation, la formation et le déploiement
- **Organisations internationales :** Fournir de la formation, soutenir les efforts de sensibilisation et le déploiement
- **Aéroports:** Déploiement local, formation
- **Compagnies aériennes:** Soutenir le déploiement et la formation
- **Industrie:** Fournir un soutien à la formation et les outils



## Mise en oeuvre - Etats

- Mise à jour du cadre réglementaire de l'État
  - mise à jour des règlements nationaux (transposition des dispositions de l'OACI dans les réglementations nationales)
  - Notification de différences / publication des différences significatives dans l'AIP (si nécessaire)
- Notification aux aérodomes, unités ATS et utilisateurs concernés des nouvelles exigences et changements;
- Formation des inspecteurs et supervision par l'État de la mise en œuvre ;
- Établissement d'un plan national de mise en œuvre tenant compte des dispositions de l'OACI ;
- Encourager la mise en place d'une **Equipe de mise en œuvre du GRF** afin de garantir une planification et une coordination appropriées au niveau de l'État



# Mise en oeuvre - Parties prenantes

- **Exploitants d'aérodromes:** évaluer les conditions de surface des pistes, y compris les contaminants, pour chaque tiers de piste et les reporter au moyen d'un rapport uniforme sur l'état des pistes (RCR)
- **Services de circulation aérienne (ATS):** transmettre les informations reçues via le RCR et / ou les comptes rendus spéciaux en vol (AIREP) aux utilisateurs finaux (communications vocales, ATIS, CPDLC)
- **Services de l'information aeronautique (AIS):** fournir les informations reçues dans le RCR aux utilisateurs finaux (SNOWTAM)
- **Opérateurs aériens:** utiliser les informations conjointement avec les données de performances fournies par les constructeurs d'aéronefs pour déterminer si les opérations d'atterrissage ou de décollage peuvent être effectuées en toute sécurité et fournir des comptes rendus spéciaux de vol (AIREP) sur les actions de freinage sur piste
- **Constructeurs d'avions:** fournir les données de performance nécessaires dans le manuel de vol de l'avion



# Mise en oeuvre - Parties prenantes

- **Coordination** - apporter les modifications nécessaires à l'organisation, aux politiques et aux procédures en coordination avec toutes les parties prenantes
- **Planification** - établir un plan de mise en œuvre du GRF pour assurer une coordination et une mise en œuvre rapides
- **Sensibilisation** - identifier et informer tous les membres du personnel concerné sur ce nouveau format
- **Equipement** - Identifier et mettre à disposition tout le matériel et les outils nécessaires
- **Formation** – s'assurer que tous les membres de la chaîne d'information, de l'origine des données aux utilisateurs finaux, sont correctement formés.



ICAO DAKAR UNITING AVIATION

Thank You

